

# NOTRE INTÉRÊT DE SOUSCRIPTION EN ASSURANCE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

À titre de partenaire d'assurance des entreprises dévoué, nous tenons à votre succès — c'est pourquoi nous rendons la souscription d'affaires nouvelles plus simple pour vous. La [Passerelle PME](#) offre une approche simplifiée pour les soumissions et l'engagement de polices d'assurance biens et responsabilité civile des petites entreprises. Plus de 500 catégories d'entreprises admissibles sont divisées en neuf segments. Vous trouverez ci-dessous des précisions quant à notre intérêt de souscription par segment, y compris un échantillon des activités admissibles afin de vous guider lorsque vous utilisez la Passerelle PME pour effectuer des soumissions d'affaires nouvelles.

| SI VOUS AVEZ BESOIN D'UNE COUVERTURE POUR CE TYPE D'ENTREPRISE...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | ET QU'IL S'AGIT D'UN RISQUE DE QUALITÉ...                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | COMMUNIQUEZ AVEC NOUS!                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CIBLE</b><br><b>Entrepreneurs</b><br>Électriciens, ébénistes, entrepreneurs en portes, fenêtres, revêtement, planchers, maçonnerie ou peintres<br><b>Entreprises de services professionnels</b><br>Bureau des avocats, comptables, photographes, services de conciergerie, courtiers, incluant les courtiers ou agents d'assurance, ingénieurs<br><b>Services de santé</b><br>Dentistes, médecins, optométristes, chiropraticiens, physiothérapeutes<br><b>Fabrication légère</b><br>Ateliers de travaux des métaux, vêtements et textiles, meubles, aliments et boissons<br><b>Entreposage</b><br>Entreposage de marchandises générales non hasardeuses                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiments bien entretenus et entièrement occupés avec rénovations récentes</li> <li>• Bonnes pratiques de gestion du risque</li> <li>• Historique de sinistres minime</li> <li>• Activités non saisonnières à temps plein</li> <li>• Installations de fabrication et matériel modernes et bien entretenus</li> </ul> | <br>Ces <b>risques cibles</b> sont généralement les plus rapides à engager.<br><b>Effectuez des soumissions et engagez des polices rapidement et facilement grâce à la <a href="#">Passerelle PME</a></b>                                           |
| <b>PRINCIPAL</b><br><b>Commerce de détail et automobile</b><br>Garages de réparation automobile, ateliers de peinture et de carrosserie, pharmacies, vêtements, magasins grandes surfaces, meubles, épicerie, électroniques, cadeaux et accessoires de maison, musées publics, art et fournitures d'artistes<br><b>Immobilier</b><br>Immobilier résidentiel, locations sans risque principal, propriétaires d'immeubles de détaillants et marchands, propriétaires d'immeubles à bureaux, agents immobiliers, bâtiments commerciaux et industriels légers<br><b>Vente en gros</b><br>Vêtements, produits métallurgiques, papeterie, articles ménagers, appareils électroniques |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <br>Nous aimons ces <b>risques principaux</b> et nous souscrivons autant de risques que possible dans ces segments.<br><b>Effectuez des soumissions et engagez des polices rapidement et facilement grâce à la <a href="#">Passerelle PME</a></b> |
| <b>LIMITÉ</b><br><b>Restauration et hôtellerie</b><br>Services d'alimentation à emporter, restaurants sans permis d'alcool                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <br>Nous pouvons souscrire certains de ces <b>risques limités</b> , mais devons parfois les regarder de plus près.<br><b>Commencez une Soumission dans la <a href="#">Passerelle PME</a></b>                                                      |



## RÈGLES DE SOUSCRIPTION

Les règles de souscription varient selon les activités, mais notre intérêt de souscription peut généralement être défini ainsi :

- Entreprises canadiennes avec des revenus canadiens (des ventes limitées aux États-Unis peuvent être considérées si le dossier est soumis à la souscription)
- Valeur totale assurée allant jusqu'à 5 M\$ pour les bâtiments en bois et jusqu'à 15 M\$ pour les autres types de construction
- Recettes annuelles jusqu'à concurrence de 20 M\$; sauf pour les entrepreneurs, pour qui le maximum est de 5 M\$, et 3 M\$ pour les entrepreneurs en rénovation, (le dossier doit être soumis à la souscription pour les recettes supérieures à 10 M\$)
- Montants d'assurance de 10 M \$ ou moins pour la responsabilité civile générale des entreprises (les montants plus élevés doivent être soumis à la souscription)
- Jusqu'à 25 emplacements (maximum de 10 emplacements dans la Passerelle PME)
- Aucune résiliation, aucun refus ou non-renouvellement par l'assureur au cours des 5 dernières années

Nous tenons à trouver des solutions gagnantes à tous les égards. Si vous avez des questions ou s'il y a un risque que vous tentez de placer et qui n'est pas mentionné ici, communiquez avec votre rédacteur production pour discuter de vos options.

## VISITEZ LA PASSERELLE PME POUR COMMENCER DÈS AUJOURD'HUI!

Visitez la **Passerelle PME** pour fournir des prix et de résumés de couverture en quelques minutes avec la **Voie rapide**, puis tarifiez et engagez des affaires nouvelles. N'oubliez pas le **rabais relatif à la cote de crédit** — la clientèle qui soumet des affaires nouvelles bénéficie d'un rabais de 10 % à 25 % sur sa prime en consentant à l'utilisation de la cote de crédit.

Accédez à la **Passerelle PME** à partir de **Courtier Extranet** dans le menu de navigation de gauche, sous l'en-tête « Assurance biens et responsabilité civile — Petites et moyennes entreprises » de la section Info Client.